

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 juin 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES
APPLICABLES AUX EMPLOYÉS DES SOCIÉTÉS DE LA
COURONNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Le ministre des Finances a révélé à la Chambre hier qu'aucune ligne directrice concernant les conflits d'intérêts ne s'appliquait aux employés des sociétés de la Couronne et autres organismes semblables. Je propose donc, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre appuie l'établissement et la mise en œuvre immédiate de lignes directrices applicables aux employés des sociétés de la Couronne et autres organismes semblables, et que la norme soit analogue à celle qui a été fixée à l'intention des fonctionnaires par un décret du conseil du 18 décembre 1973, et que, dans le cas d'organismes quasi judiciaires, les normes soient au moins égales à celles qui s'appliquent au corps judiciaire.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

DEMANDE DE TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SUR LE BILL C-84—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance du débat sur le bill C-84 au comité, je propose, aux termes de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre demande au comité de la justice et des questions juridiques de permettre la transmission en direct à la radio et à la télévision des audiences du comité sur le bill C-84.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE RÉVISION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE EN
COLLABORATION AVEC LES OFFICES DE
COMMERCIALISATION DES PROVINCES—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Toutes les conséquences de la nouvelle politique laitière du gouvernement se font maintenant sentir sur les producteurs, et d'après certains indices, les prélèvements supportés par certains producteurs sont suffisants pour entraîner de graves pertes financières et des faillites dans l'industrie. Je propose donc, appuyé par le député de Dauphin (M. Ritchie):

● (1410)

Que la Chambre prie le ministre de l'Agriculture de réviser immédiatement, en consultation avec les divers offices provinciaux de commercialisation, la politique laitière actuelle, particulièrement en envisageant de diminuer au moins en partie la retenue spéciale et de rembourser une partie du prélèvement qui en résulte, et en révisant les contingents attribués aux provinces et admissibles aux subventions.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROPOSITION D'INSCRIPTION DU BILL C-242 COMME MESURE
DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente. Étant donné l'approche rapide du congé estival, je propose, avec l'appui du député de Greenville-Carleton (M. Baker):

Que le bill C-242, concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas, soit présenté comme une mesure du gouvernement, afin de faciliter son adoption par la Chambre avant que celle-ci ne s'ajourne pour l'été.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Une telle motion, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Ce sont les libéraux qui ont dit non.